

Reçu
À la Sous-préfecture de Thionville
Le 24 JAN. 2008

COMMUNE DE GRINDORFF - BIZING

CARTE COMMUNALE



RAPPORT DE PRESENTATION



Le Maire
Jean-Michel SCHUTZ



22.01.2008

Remise en œuvre à l'ord. du 27.11.07

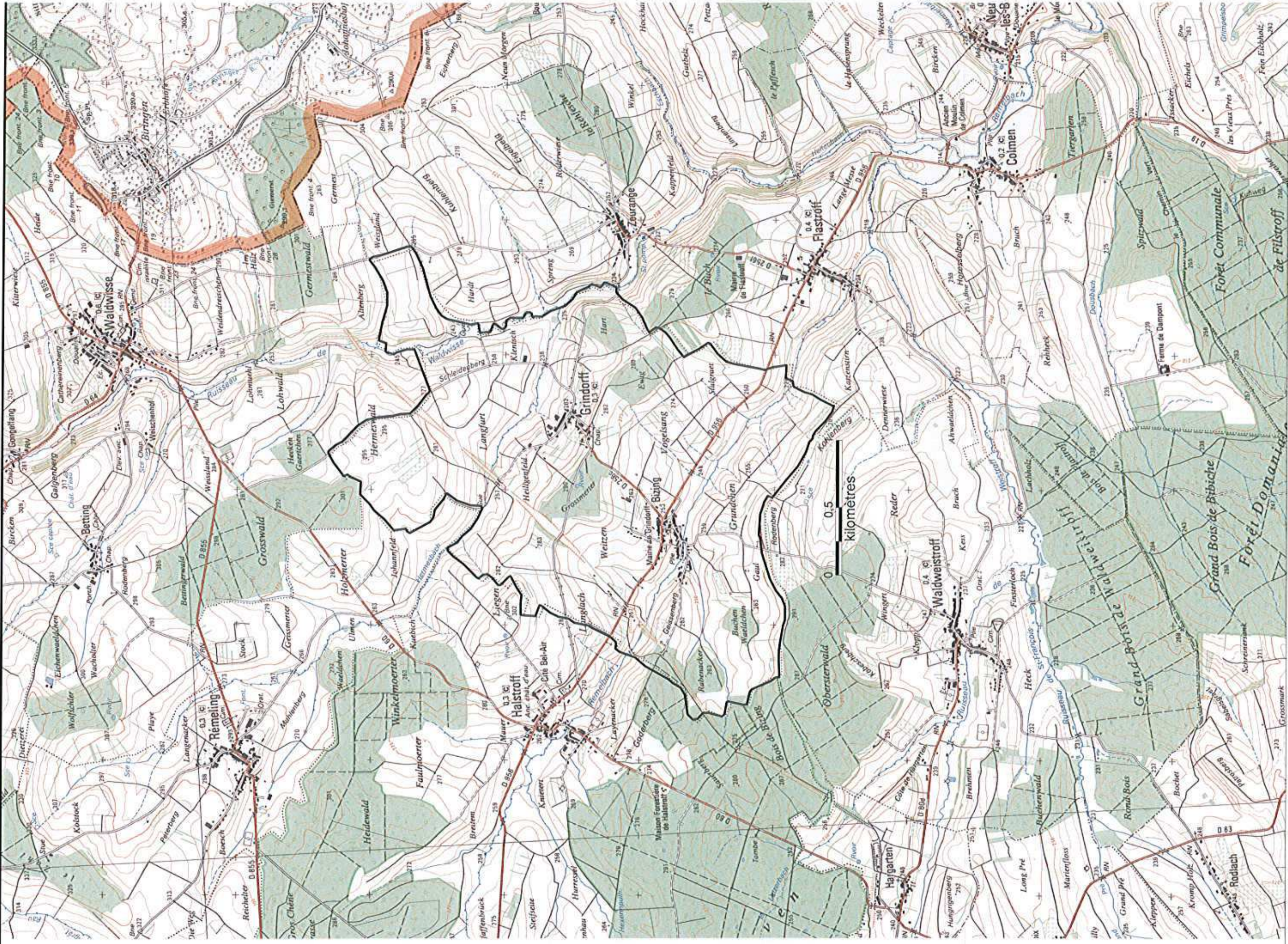


ÉCOLOR
7, place A. Schweitzer
57 930 FENETRANGE

J-D. VISCONTI
2007

Carte communale de Grindorff-Bizing : localisation générale

échelle : 1/25 000°



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
A – LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE	4
B – LE RAPPORT DE PRESENTATION	4
C – DOCUMENTS GRAPHIQUES	5
1^{ERE} PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
A – MILIEU HUMAIN	7
I – DEMOGRAPHIE ET SOCIO-ECONOMIE	7
II – PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET RELIGIEUX	9
III – LE VILLAGE ET L'HABITAT	11
IV – LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET LES SERVICES	16
V – LES SERVITUDES ET LES RESEAUX	18
B – LE MILIEU PHYSIQUE	20
I – LE CLIMAT	20
II – LA TOPOGRAPHIE	22
III – LA GEOLOGIE	24
IV – L'HYDROGRAPHIE	26
C – L'ENVIRONNEMENT NATUREL	28
I – L'OCCUPATION DU SOL ET LE PAYSAGE	28
II – INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET ESPACES PROTEGES	34
2^{EME} PARTIE : DEFINITIONS DES GRANDS PRINCIPES ET ORIENTATIONS	36
A - LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	37
I – PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES	37
II – LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	39
III – ETUDES	40
IV – LES INFORMATIONS UTILES	42
B - LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE	42
I – BIZING : VERS LE NORD : RUE DE BEAUMONT	43
II – BIZING : VERS L'EST : RD 956 ET CHEMIN RURAL	44
III – BIZING : VERS LE SUD : ROUTE DE WALDWEISTROFF	45
IV – BIZING : VERS L'OUEST : ROUTE DE HALSTROFF	47
V – GRINDORFF : ENTREE PAR LE SUD	48
VI – GRINDORFF : EXTENSION VERS LE NORD-OUEST	49
3^{EME} PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT : PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR	50
A – INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	51
B – MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	51

INTRODUCTION

A – LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE

- Les objectifs de la Carte Communale sont définis par **les articles L.124-1 à L.124-4 du Code de l'Urbanisme**.

Selon l'article **L124-2 du Code de l'Urbanisme** :

Les Cartes Communales respectent les principes énoncés aux articles L.110 et L.121.1. Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Les cartes communales approuvées sont à la disposition du public. Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional, ainsi que du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat.

- Le Code de l'Urbanisme prévoit l'attribution d'un Droit de Préemption aux communes dotées d'une Carte Communale, selon l'article **L211-1 du Code de l'Urbanisme** :

« Les Conseils municipaux des communes dotées d'une Carte Communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

B – LE RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article **R124-2 du Code de l'Urbanisme**, le rapport de présentation :

1° **analyse** l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2° **explique les choix retenus**, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3° **évalue les incidences** des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

C – DOCUMENTS GRAPHIQUES

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'exception des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs où la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme.

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Le document initial de l'environnement est un document qui décrit l'état initial de l'environnement avant le début d'un projet. Il est composé de plusieurs parties, dont une partie graphique. Cette partie graphique est constituée de cartes et de plans qui illustrent l'état initial de l'environnement. Les cartes et plans sont réalisés à l'aide de données géographiques et de données techniques. Ils permettent de visualiser l'état initial de l'environnement et de comparer cet état avec l'état de l'environnement après le début du projet. Les cartes et plans sont donc des outils essentiels pour l'évaluation de l'impact environnemental d'un projet.

I^{ERE} PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A – MILIEU HUMAIN

Données générales (INSEE, 1999)

Commune	GRINDORFF - BIZING
Canton	SIERCK LES BAINS
Arrondissement	THONVILLE-EST
Nombre d'habitants (1999)	267
Nombre d'habitant (2004)	225 à Bizing + 83 à Grindorff
Superficie (ha)	675
SAU en 2000 (ha)	515

Le ban communal, d'une superficie de 675 ha, se situe dans le pays de Sierck. Les communes limitrophes sont au nombre de 5:

- Remeling au Nord-Ouest (642 ha, 260 hab)
- Halstroff à l'Ouest (1094 ha, 286 hab)
- Waldweistroff au Sud (773 ha, 405 hab)
- Flastroff à l'Est (839 ha, 330 hab)
- Waldwisse au Nord (1174 ha, 605 hab).

Inclus dans le pays de Sierck, aux confins Nord du département de la Moselle, Grindorff-Bizing se situe à proximité de la frontière allemande, en zone bilingue. Cette commune, constituée de 2 villages, Grindorff et Bizing, est desservie par des routes départementales qui la relie aux différentes villes : Bouzonville à 13 km par la RD 19, Sierck-les-Bains par la RD 956. Elle est située à environ 30 km de Thionville et 50 km de Metz.

Les grands axes routiers ne sont pas trop éloignés de cette commune : l'autoroute Strasbourg-Paris est à 26 km et les autoroutes allemandes à une quinzaine de kilomètre.

I – DEMOGRAPHIE ET SOCIO-ECONOMIE

Données démographiques :

	1982	1990	1999
Population totale	272	263	268
Population âgée de – de 20 ans	87	58	67
Population âgée de + de 60 ans	47	43	62
Population active (P.A.)	106	122	118
P. A. travaillant dans la commune	28	27	25
Chômeurs	10	5	6

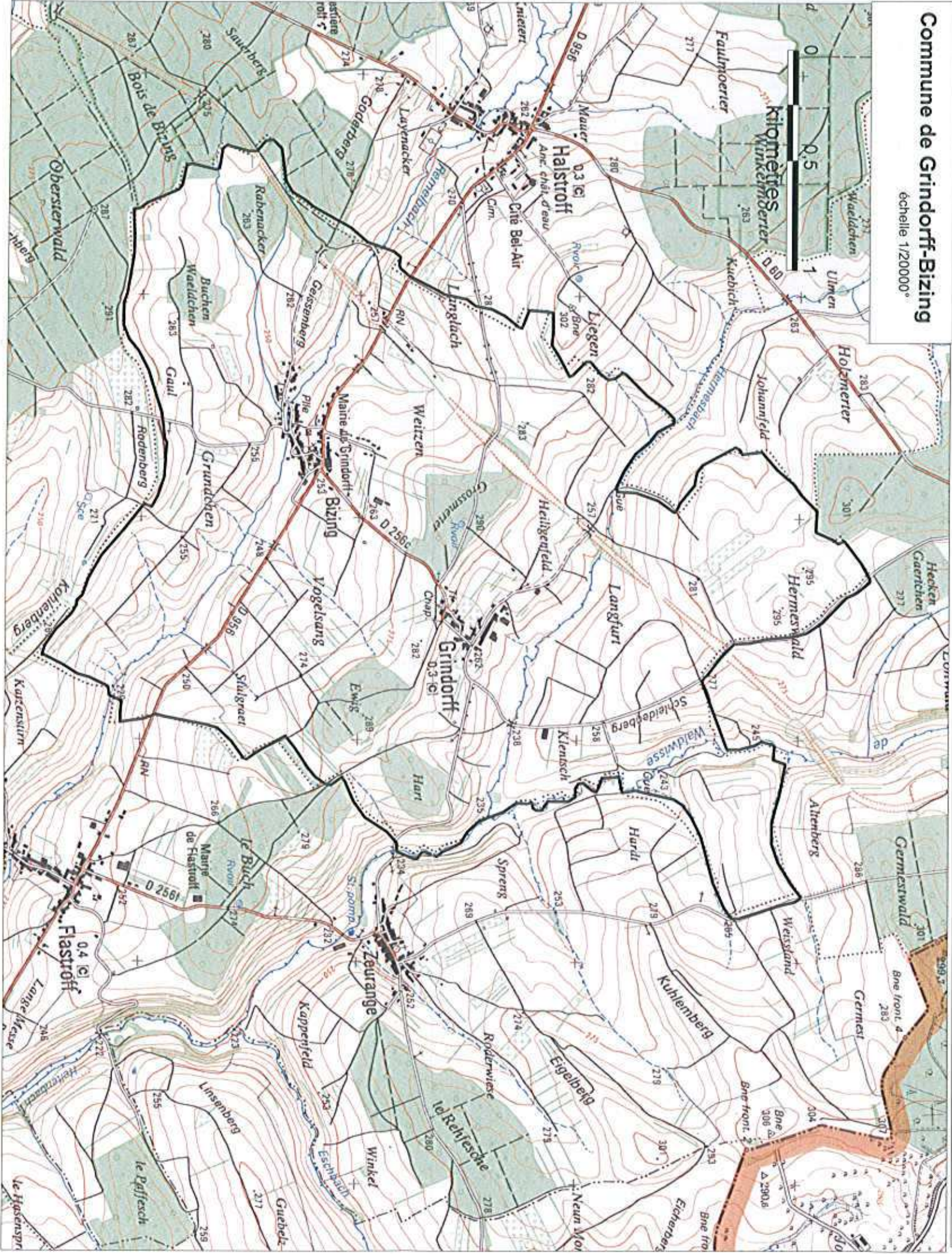
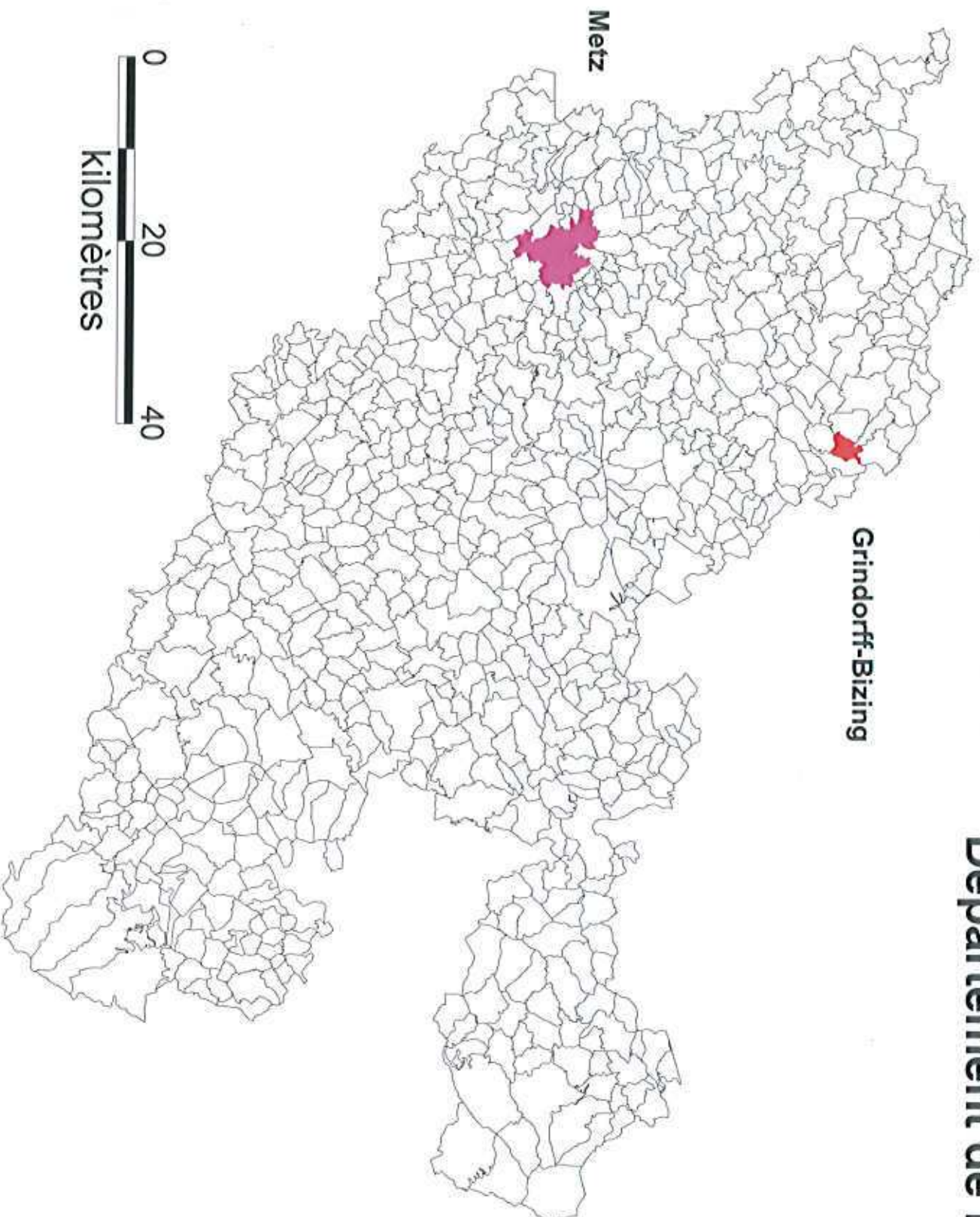
- Démographie

D'une manière générale, la démographie reste en légère diminution depuis 1982.

La population âgée de plus de 60 ans est en constante augmentation mais reste minoritaire par rapport à la classe des moins de 20 ans. La population active travaillant dans la commune est relativement faible du fait de la proximité de BOUZONVILLE, ainsi que de la frontière allemande : Saarlouis.



Département de la Moselle



- L'activité économique dans la commune

Grindorff-Bizing possède une activité économique réduite, essentiellement agricole et artisanale : un garage de mécanique automobile, une plâtrerie, une entreprise d'électricité et enfin une entreprise de fermeture.

Bouzonville, à 11 km, offre un éventail complet de commerçants et de supermarchés. Les services de santé (médecins) ou de prestations sociales y sont aussi assurés. Par contre, l'hôpital le plus proche se situe à Thionville (35 km).

- L'agriculture

Grindorff-Bizing compte aujourd'hui 3 sièges d'exploitation agricole :

- Brabant Jean-Marie, ICPE en déclaration, 50 vaches nourrices ;
- Mathis Pascal, ICPE en déclaration, 50 vaches nourrices ;
- Locks Patrick, ICPE en autorisation, 225 truies et 500 porcelets.

Toutefois, on notait en 1990, 26 exploitations agricoles dont 9 à temps complets. En fonction des contraintes de sol, ces exploitations sont tournées vers la polyculture – élevage, avec un mélange bovins dominant et porcins.

II – PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET RELIGIEUX

Le village de Bizing est évoqué pour la 1^{ère} fois dans l'histoire vers le XI^e siècle, date à laquelle il est la propriété de l'abbaye puis des chartreux de Rettel et vraisemblablement siège d'un domaine des Ducs de Lorraine administré à part avec quelques villages environnants.

Grindorff, tout comme Bizing, a été la propriété de l'abbaye puis des chartreux de Rettel. Une partie de l'actuel ban de Grindorff qu'on appelait les biens des Dalendorff était déjà la propriété privée des bénédictins de Rettel et fut transmise plus tard aux chartreux. Ces biens de Dalendorf constituaient autrefois le ban d'un petit village.

Pendant la guerre de 30 ans, le village et la chapelle de Grindorff furent entièrement détruits. La reconstruction se fit petit à petit et la chapelle St-Isidore fut reconstruite en 1773 à Grindorff. On notera que de 1942 à 1944 la commune a été intégrée à la grande commune de Flastroff. C'est en 1999 que le Conseil Municipal décide d'appeler la commune non plus uniquement Grindorff mais d'y accoler Bizing pour faire Grindorff-Bizing. Un décret ministériel du 10 avril 2002 confirme cette transformation officielle du nom de la Commune.

Le Ministère de la Culture ne recense aucune information archéologique sur la commune de Grindorff.

Mais en raison de la situation observée dans les communes limitrophes et de la présence à proximité d'une voie romaine Metz-Trèves, le ban communal recèle probablement plusieurs villa gallo-romaines.

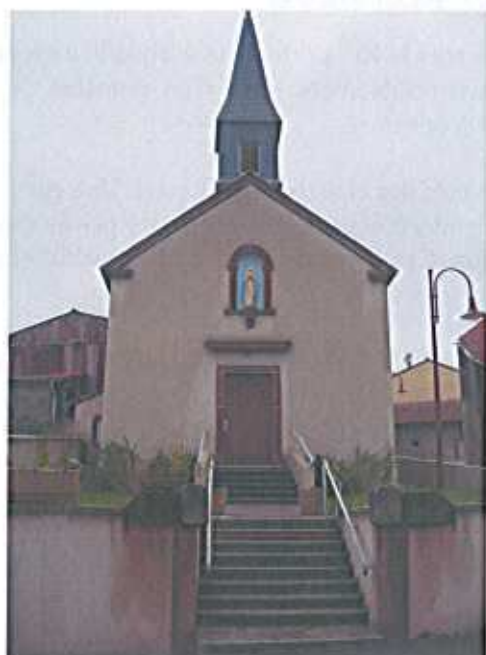
La commune possède des monuments historiques plus récents appartenant au domaine religieux : les calvaires. Ceux-ci, peu nombreux accompagnent les routes principales.



Calvaire à l'entrée de Bizing en venant de Waldweistroff



Statut de la Vierge à Bizing



Chapelle de Bizing



Chapelle de Grindorff

Les villages ont chacun leur chapelle, leur lavoirs. Le lavoir-abreuvoir de Grindorff a été construit en 1875. La chapelle de Bizing dédiée à l'Immaculée Conception fut construite dans les années 1849.



Lavoir rénové à Grindorff



Lavoir à Bizing

III – LE VILLAGE ET L'HABITAT

- Formes urbaines : évolution du bâti

La commune de Grindorff – Bizing est composée de deux villages séparés par la ligne de crête forestière au lieu-dit « Crossmerter ».

C'est le village de Bizing qui contient la part la plus importante de la population (200 hab) et également l'activité économique. C'est également à Bizing qu'on trouve les constructions les plus récentes notamment dans la rue de Beaumont.

Le village de Grindorff, quant à lui, est beaucoup plus traditionnel (village-rue, larges usoirs, maisons lorraines...) et son activité est largement tournée vers l'agriculture d'élevage. La population est moins importante (80 hab). Cependant, Grindorff concentre les activités sportives et à court terme festives (construction d'une salle polyvalente).

Leur structure est conforme au style lorrain. On est en présence de villages-rues qui s'articulent autour de 3-4 rues. De larges usoirs donnent l'impression de rues très larges. On note également des constructions récentes le long de la RD 256c, route qui relie Grindorff à Bizing.

Etat initial de l'environnement

Le village présente 2 typologies architecturales principales :

- l'architecture traditionnelle :

Grindorff et Bizing conservent un bel ensemble de maisons anciennes traditionnelles. Les toitures, au faitage parallèle à la rue, présentent des pentes relativement faibles. Les tuiles sont de couleur rouge toutefois de rares bâtiments présentent des couvertures de toiture en ardoises (chapelle).



Porte charretière et large usoir dans la rue du Lavoir à Grindorff



Grand'Rue à Grindorff : village-rue, usoirs rénovés, toitures au faitage rouge parallèle à la rue

Les façades sont enduites de chaux ou colorées et percées de fenêtres alignées plus hautes que larges généralement dans un cadre de pierre locale (calcaire).

Etat initial de l'environnement

Les maisons peuvent présenter une porte charretière. Les menuiseries sont de facture classique, la porte d'entrée souvent surélevée d'un perron peut présenter des ferronneries et les volets de type persienne à battants mobiles en bois sont courants bien que les volets roulants apparaissent sur de nombreuses bâtisses rénovées. Les fenêtres sont généralement en bois, parfois en PVC. Les maisons sont jointives en courtes séquences bordées d'usoirs, ces derniers servent généralement de parking aux riverains et sont recouverts de graviers.



Bâtisse traditionnelle à Grindorff en direction de Zeurange



Bâtis agricole à Bizing – Rue de la Chapelle



RD 956 à Bizing : maisons traditionnelles rénovées, usoirs macadamés servant de parking.

Etat initial de l'environnement

- les constructions récentes :

D'un style très différent du traditionnel, les constructions récentes (deuxième moitié du XX^e siècle) se sont implantées dans les dents creuses du tissu urbain ancien et en extension du bâti ancien le long des voies existantes, notamment le long de la RD 256c.

La maison est généralement isolée au milieu de la parcelle, en retrait par rapport à la voie et aux limites séparatives.

Les caractéristiques architecturales ne cadrent pas vraiment avec celles du bâti traditionnel : faitage perpendiculaire à la voie, pas de mitoyenneté, toiture à 4 pans voire plus, large balcon avec grille, tuiles de couleur noire...).

Les constructions récentes sont majoritairement présente dans le village de Bizing, notamment dans la rue de Beaumont (photo ci-dessous), ainsi que le long de la RD 956 en direction de Flastroff. A Grindorff, les maisons « récentes » ont plutôt été rénovées et restaurées (cas de la Grand'rue).



Constructions très récentes – Rue de Beaumont à Bizing



Maison en cours de construction – rue de la Forêt à Grindorff

Etat initial de l'environnement

- Le rythme de la construction

Demandes de permis de construire de maisons individuelles depuis 1994

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de demandes	1	2	3	3	9	4	3	5	3	4

Soit 39 permis de construire sur 9 ans. Le rythme de la construction est donc assez important, indépendamment des disponibilités foncières.

- Le logement – le parc communal

En 1999, Grindorff-Bizing comptait 96 résidences principales, 3 résidences secondaires et 3 logements vacants, soit 102 logements.

Nombre de constructions selon l'époque d'achèvement (source INSEE, 1999)

	Avant 1949	1949 - 1974	1975 - 1981	1982 - 1989	1990-1999
Total	54	19	5	12	12

Les données de l'état du logement en 1999 permettent de mettre en évidence quelques caractéristiques de l'habitat rural par rapport à l'ensemble de la région, soit :

- une prédominance marquée des propriétaires (84) par rapport aux locataires (5).
- un rythme constant de la construction avec une ossature de logements anciens (avant 1949) constituant le centre des villages, puis de nombreuses constructions d'après-guerre. Cette dynamique se poursuit sur la période 1982-1999 avec de nombreuses constructions étirées le long de la RD 956, le manque de terrains à bâtir induit un affaiblissement de cette dynamique.

Etat initial de l'environnement

- une prédominance de l'habitat individuel par rapport au collectif.

Caractéristiques des résidences principales (source INSEE, 1999)

	Nombre	Pourcentage	Moyenne départementale
Statut d'occupation			
Propriétaire	84	87.5	54,4 %
Locataire	5	5.2	41,9 %
Logé gratuitement	7	7.3	3,7 %
Nombre de pièces			
1	0		6,7 %
2	0		10,6 %
3	3	3.1	19,7 %
4	15	15.6	26,4 %
5 et +	78	81.2	36,6 %
Types de logement			
Maison individuelle	89	92.7	55,3 %
Immeuble collectif	6	6.2	41,5 %
Autres	1	1.04	3,1 %
TOTAL	96		

A noter le nombre relativement peu important de logements vacants (3 logements en 1999, soit presque 3 % du parc communal de logements).

IV – LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET LES SERVICES

- Le patrimoine communal

Au niveau des associations et des animations, la commune possède un terrain multi-sport et un terrain de jeux gérés par l'association sportive dont l'activité principale est la pratique du tennis.



Etat initial de l'environnement

- L'enseignement

L'enseignement des petites classes est assuré grâce à un regroupement pédagogique entre les communes de Grindorff (2 classes maternelles), Waldweistroff (cours élémentaires) et Flastroff (cours moyen).

Le collège et le lycée sont assurés à Bouzonville.

- L'alimentation en eau potable

La commune de Grindorff est alimentée en eau potable par la commune de Halstroff. La Compagnie Générale des Eaux est chargé de la distribution.

- L'assainissement

Le village adhère au Syndicat d'Assainissement du Remelbach. Une étude diagnostic d'assainissement a été réalisée en 2002 et 2003 par la SAFEGE. Deux systèmes de traitement propres à chacune des zones urbaines (Grindorff – Bizing) seront construits ultérieurement.

- Le traitement des ordures ménagères

Un ramassage hebdomadaire est assuré par la Communauté de Communes des Trois Frontières. La commune participe au tri sélectif.

- La voirie

Le territoire communal est concerné par 2 routes départementales :

- la RD 956 (Neunkirchen-lès-Bouzonville à Halstroff), d'axe SO – NE ;
- la RD 256c (Bizing- Grindorff), d'axe SSO-NNE.

Les autres chemins ruraux et communaux ont essentiellement un rôle agricole et d'accès aux propriétés.

- L'intercommunalité

L'intercommunalité est en place dans le secteur depuis le 1^{er} janvier 2004 et reprends de nombreux syndicats intercommunaux :

- ☞ SIVOM de Sierck : collecte et traitement des déchets ménagers ;
- ☞ SIVOM scolaire de Bouzonville,
- ☞ SIA du Remelbach : assainissement,
- ☞ OT de Sierck et SMVT des Trois Frontières : tourisme.

V – LES SERVITUDES ET LES RESEAUX

- Les Servitudes d'Utilité Publique

Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier **(A1)**

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz **(I3)**

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. **(I4)**

- Les canalisations

Deux canalisations de gaz (une de DN 250 mm et une autre de DN 100 mm), traversent le ban communal à l'Est du village de Bizing (voir carte ci-dessous). Elles font l'objet d'une servitude non aedificandi et non sylvandi de 2,5 m à gauche et de 4,5 m à droite dans le sens St-Avold → Merchweiler.

Elles ont été vendues à GDF par Elf Atochem récemment.

Tous travaux de part et d'autre de cette canalisation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à GDF Nancy (D.I.C.T) dans un périmètre de 100 mètres de part et d'autre des canalisations.



2 canalisations de Gaz

Milieu humain : les points à retenir

DEMOGRAPHIE ET SOCIO-ECONOMIE

- Une population en augmentation depuis 1990 (+10% par rapport à 1999)
- Une activité économique dominée par l'agriculture
- Une population active travaillant essentiellement à l'extérieur dans le bassin d'emplois de Bouzonville.

LE VILLAGE, L'HABITAT

- Un patrimoine architectural et paysager de qualité
- Une progression du bâti tentaculaire conditionnée par le relief : extensions le long des voies existantes, le long des courbes de niveaux
- un rythme soutenu de la construction depuis une cinquantaine d'années mais qui tend à se ralentir du fait du manque de terrains disponibles
- Un taux d'équipement faible, caractéristique d'une commune rurale de cette taille, compensé par la proximité de Bouzonville

LES SERVITUDES

- Présence de 2 routes départementales sur le territoire de Grindorff dont la RD 256c qui structure les parties Nord et Sud du village

Permettre une relance de l'accroissement démographique de Grindorff tout en conservant le caractère villageois et en respectant la qualité paysagère de la commune.

L'accroissement démographique mesuré aura pour but d'amorcer le renouvellement des générations, éviter le vieillissement de Grindorff et assurer la pérennité de l'école du village.

Cela passe donc par l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser afin de pouvoir répondre aux demandes en matière de logements et de terrains à bâtir.

B – LE MILIEU PHYSIQUE

I – LE CLIMAT

Comme le reste de la Lorraine, la zone d'étude est soumise à plusieurs influences climatiques : les tendances océaniques dominant souvent les influences septentrionales et continentales. Sous ces influences à la fois continentales et océaniques, le climat est caractérisé par deux saisons bien différenciées :

- une saison froide de novembre à mars, avec des températures moyennes mensuelles négatives et avec un minimum de précipitations en février,
- une saison chaude et orageuse de mai à septembre, avec des températures supérieures à la moyenne inter-annuelle.

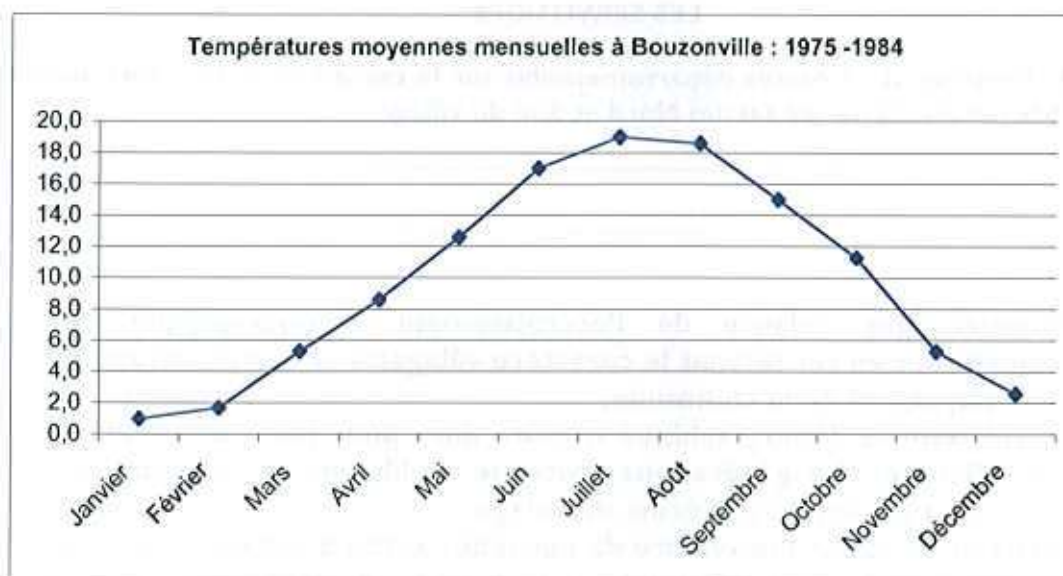
Le passage entre ces deux saisons (printemps et automne) est souvent très rapide.

Les principales caractéristiques du climat de la région de Grindorff-Bizing sont données par la station météorologique de Bouzonville.

- Températures

Températures moyennes mensuelles interannuelles en °C (période 1949 – 1998)

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	1.7	5.3	8.6	12.6	17	19	18.6	15	11.3	5.3	2.6



Etat initial de l'environnement

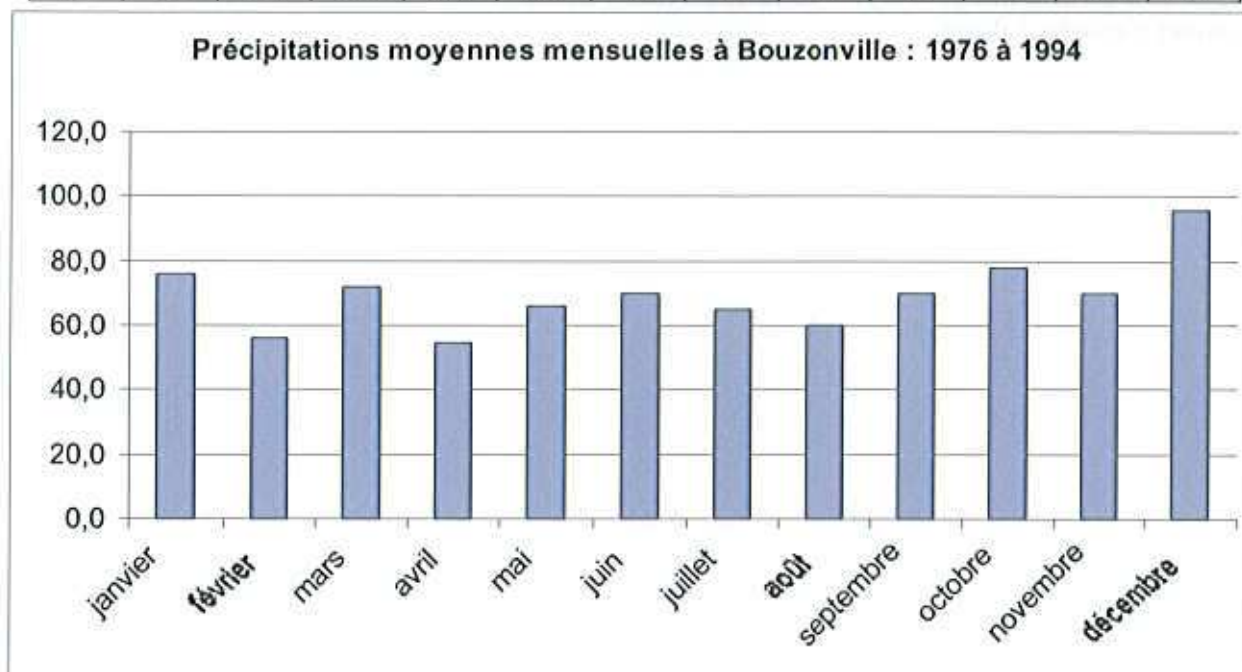
La température moyenne annuelle est de 9,4°C. L'amplitude thermique moyenne est proche de 17°C, avec 1,4°C en janvier et 18°C en juillet.

On peut encore noter que 6 mois ont une température supérieure à 10°C.

- Précipitations

*Précipitations moyennes mensuelles en mm
(données 1949 – 1998)*

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
76	56	72	54,6	66	70	65	60	70	78	70	95,5	809



Les pluies sont assez bien réparties au cours de l'année (156 j), avec maximum de jours avec précipitation en janvier (16 j) et un minimum en août (10 j). Les hauteurs maximales de précipitation sont observées en hiver (95,5 mm en décembre) et les minimales au début du printemps (54,6 mm en avril). La moyenne annuelle calculée à la station de Bouzonville de 1976 à 1994 est de 809,4 mm.

II – LA TOPOGRAPHIE

Les crêtes culminent à 288 m, les points bas près des cours d'eau sont à 230-235 m.
Le village de Grindorff est plus en hauteur que celui de Bizing (270 m contre 250 m)

Globalement, le relief de la commune est orienté selon l'axe des vallons des différents ruisseaux qui traversent la commune. Ces vallons ont pour axes d'orientation NO – SE sauf pour le vallon du ruisseau de Waldwisse qui a une orientation N-S.

De chaque côté des vallons, le relief monte plus doucement en plateaux pour culminer à 275-285m .Ces plateaux se situent essentiellement au Nord du village de Grindorff et entre les 2 villages. Ce dernier donne l'impression d'une séparation de la commune en 2 entre le Nord et le Sud. Ce sentiment est accentué par l'aspect boisé du plateau « Grossmerter » et par la forte pente (10%) qui permet d'accéder à Bizing.

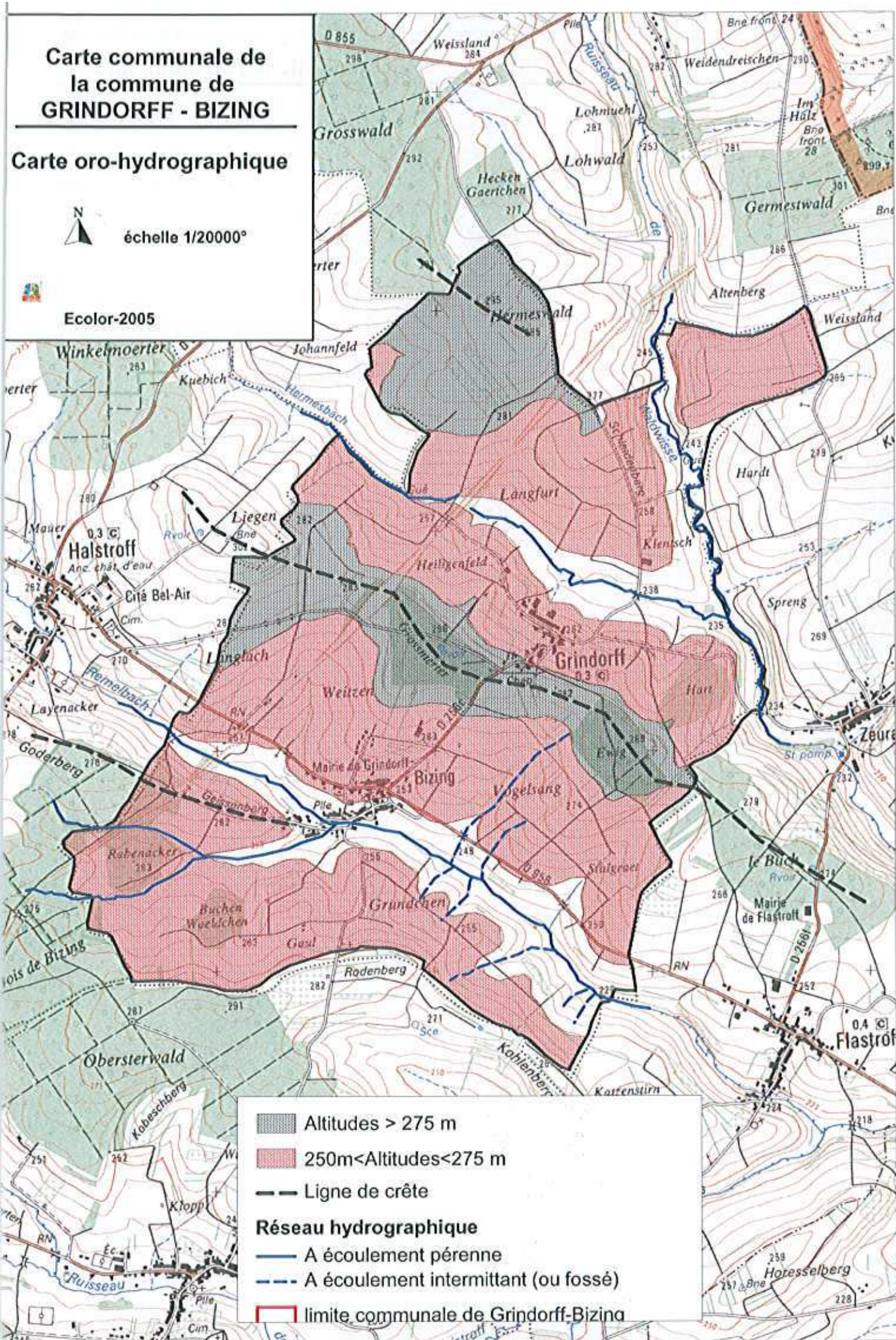
Carte communale de la commune de GRINDORFF - BIZING

Carte oro-hydrographique



échelle 1/20000°

Ecolor-2005



III – LA GEOLOGIE

- Généralités

La géologie est conforme à la situation du Pays Sierckoix. Elle apparaît ainsi très complexe, notamment suite à des mouvements tectoniques (failles géologiques) qui ont bouleversés l'agencement logique des couches au Nord de Grindorff.

Les couches géologiques se sont déposées au début de l'ère secondaire aux périodes du Muschelkalk et de la Lettenkohle. Ce sont des formations sédimentaires issues de dépôts lagunaires et coralliens. Ces couches se superposent en pile d'assiettes, légèrement inclinées vers l'ouest.

Les calcaires à cératites du Muschelkalk apparaissent dans les vallées. Ils sont constitués d'une alternance de dalles calcaires et de couches d'argiles, qui confèrent à l'ensemble une bonne perméabilité mais qui peuvent conduire à l'apparition de zones de sources.

Les dolomies de la Lettenkohle sont des calcaires magnésiens peu épais, alternant avec des argiles.

Les marnes bariolées de la Lettenkohle occupent les crêtes. Elles constituent un niveau imperméables, caractérisé par ses couleurs vives variant du bleu, au rouge, au vert et au gris.

Ces formations sédimentaires anciennes sont recouvertes par des matériaux récents issus soit de l'érosion (les alluvions) soit de l'action du climat (les limons = dépôts éoliens et altération des sols).

Les alluvions tapissent ainsi les fonds de vallons.

Les limons recouvrent une grande partie du territoire communal, notamment entre Bizing et Grindorff et vers Waldwisse.

Ce contexte géologique assez complexe et contrasté avec des assises calcaires dures et des assises argileuses molles a permis le développement d'un relief nettement vallonné.

Cette situation permet le développement de pentes plus ou moins fortes, encadrant les cours d'eau, et situées sur les calcaires du Muschelkalk.

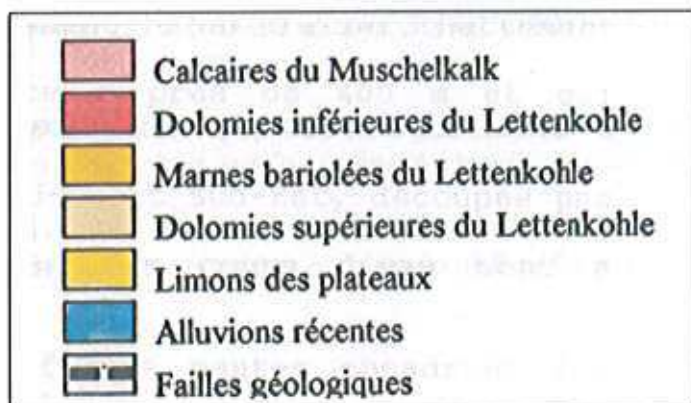
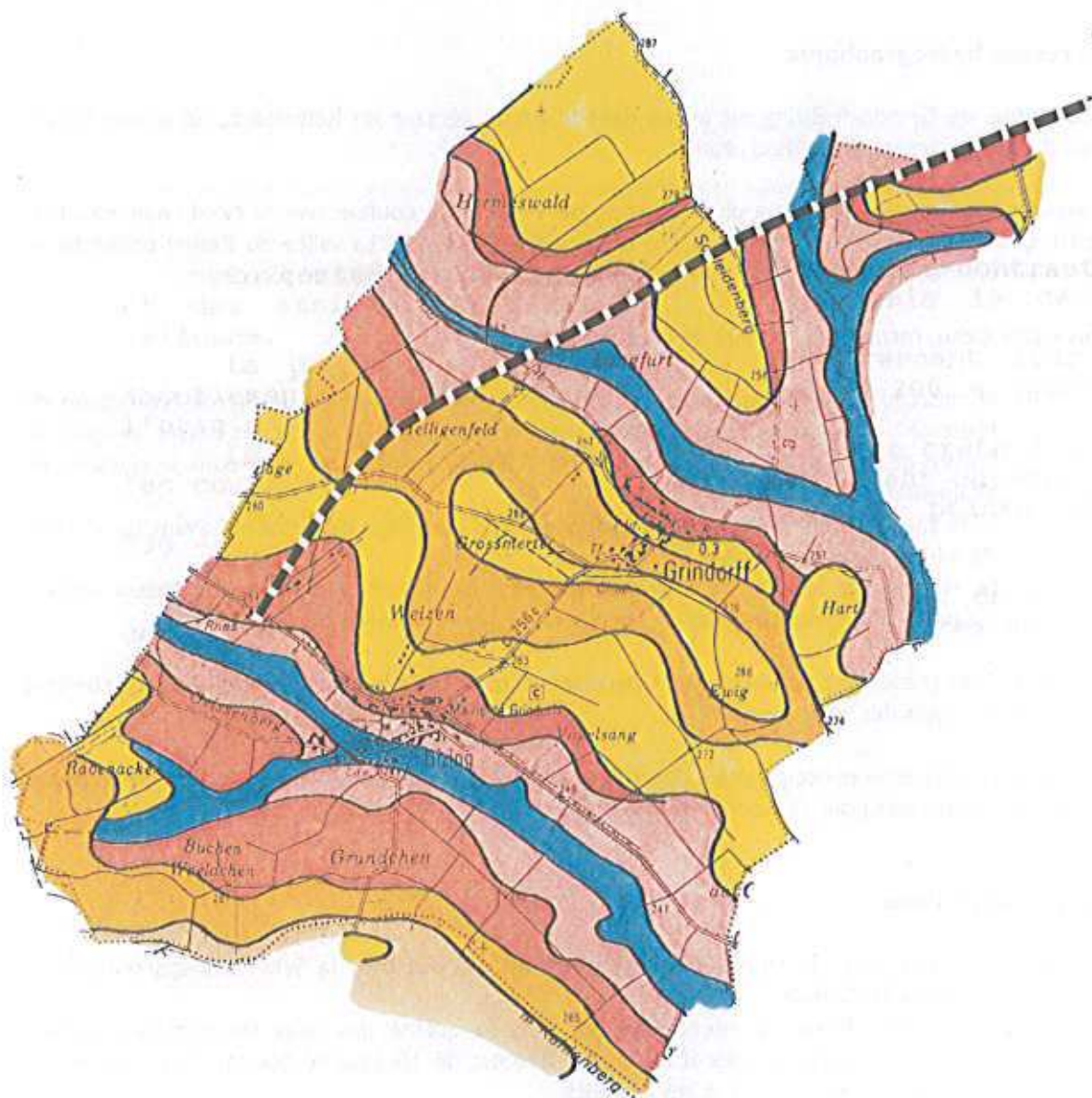
- Ressources du sous-sol – Hydrogéologie

Les formations géologiques du Lias et du Keuper sont peu aptes à donner des nappes aquifères continues et des sources abondantes.

De petites sources apparaissent essentiellement au niveau des passages argileux au sein des dolomies et des calcaires à Cératites du Muschelkalk. Elles résultent d'un petit réseau d'eaux souterraines. Par endroits, ces sources et les fossés qui en découlent se perdent dans le sol calcaire (ex : en contre bas de la RD 956).

Etat initial de l'environnement

Carte géologique



IV – L'HYDROGRAPHIE

- Le réseau hydrographique

La commune de Grindorff-Bizing est incluse dans le bassin versant du Remelbach, lui même faisant partie du bassin versant de la Nied réunie.

Le bassin versant du Remelbach a une superficie de 110 km². Il conflue avec la Nied réunie au P.K. 985,10, quelques centaines de mètres après la frontière allemande. La vallée du Remel présente un environnement nettement rural et elle est assez encaissée sur la majorité de son cours.

Trois cours d'eau recueillent les eaux de la commune :

- le ruisseau de Bizing qui prend sa source en forêt domaniale de Sierck (commune de Halstroff) traverse la moitié Sud du ban communal. Il possède un bassin versant de l'ordre de 10 km² (dont environ 250 Ha à Bizing) avant de se jeter dans le ruisseau de Waldwisse.
- L'Hermel provient de Remeling. Il passe au pied du village de Grindorff avant de se jeter dans le ruisseau de Waldwisse.
- Le ruisseau de Waldwisse a pris sa source à Launstroff. Il présente un bassin versant (bassin de l'Hermel compris) de l'ordre de 30 km² à la sortie de Grindorff.

Ces cours d'eau présentent un écoulement permanent, mais dont la qualité des eaux est fortement altérée par les rejets des villages en amont.

Le substrat calcaire et la pente générale des vallées permettent une bonne diversité des écoulements, facteurs très favorables pour l'autoépuration des eaux.

- La qualité de l'eau

La Nied réunie, ainsi que ses affluents (Remelbach), est inscrite dans le Schéma Départemental à Vocation Piscicole de la Moselle.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a retenu une classe 2 de qualité des eaux superficielles (qualité passable) pour la Nied réunie. L'objectif de qualité fixé est de IB (qualité bonne). Cet objectif est implicitement attribué au Remelbach et ses affluents.

Une étude du milieu naturel du bassin versant du Remelbach a été réalisée en 1995 par les bureaux d'études ASPECT et GESTION HYDROMETRIE, avec la DDAF 57. Les données ci-dessous sont tirées de ce document.

Le Remelbach et ses affluents possèdent des eaux fraîches pouvant s'expliquer par les faibles dimensions des cours d'eau, alliées à d'éventuels apports d'eaux souterraines et à l'importance du couvert végétal.

Les eaux sont alcalines (pH entre 7,9 et 8,4), ce qui est à mettre en relation avec la nature calcaire des terrains drainés.

Le milieu physique : les points à retenir

- Une commune composée de 2 villages séparés par une ligne de crête mi-boisée mi-agricole
- Relief nettement vallonné par la présence de 3 cours d'eau
- Absence de zone inondable à Bizing depuis des travaux hydrauliques réalisés
- Qualité médiocre de l'ensemble des cours d'eau

Intégrer les contraintes topographiques et hydrologiques du ban communal, et notamment vers Bizing, en limitant l'extension du village dans les secteurs à trop forte pente.

Définir des nouvelles zones de constructibilité en dehors des « dents creuses » du village.

C – L'ENVIRONNEMENT NATUREL

I – L'OCCUPATION DU SOL ET LE PAYSAGE

L'occupation des sols est marquée par :

- ☞ une prépondérance générale des terres labourées,
- ☞ une situation des surfaces en herbe préférentiellement autour des villages et secondairement sur les sols les plus argileux ou pentus,
- ☞ la présence de quelques massifs forestiers isolés, principalement communaux occupant les crêtes,
- ☞ une répartition inégale des vergers sur l'ensemble du territoire communal ;
- ☞ la présence d'une ancienne voie ferrée dont les talus sont en friches boisées, en plantation forestière ou en verger / parc attenant à des bâtiments.



Talus SNCF de part et d'autre de la route vers Halstroff

C'est en 1911 que la voie de chemin de fer Merzig-Bettelainville et la construction de la gare ont été réalisés.

Quelques plantations forestières, essentiellement résineuses (épicéa, mélèze) et ponctuellement feuillus (peupliers) se sont développées, surtout à l'Ouest de Bizing et sur l'ancienne voie ferrée.

L'ensemble de ces composantes conduit à un environnement très diversifié, potentiellement intéressant pour la faune.

Après remembrement, le premier constat est une relative conservation des structures boisées soit par réattribution (vergers), soit par intégration des haies et des vergers dans des zones de parc, soit par attribution à la commune (haie en bordure des chemins).

Toutefois le remembrement ne s'est pas fait sans induire des opérations de défrichement.

Le bassin versant gauche du Remelbach (zone de cultures-parcs), localisé au Sud-Est du village de Bizing est quant à lui dénudé de toute haie ou verger.

Etat initial de l'environnement

- Les villages :

La commune comporte 2 villages qui sont bien séparés au niveau paysage, d'une part par la masse forestière du bois « Grossmerter », et d'autre part, par les caractéristiques du relief qui présente une ligne de crête entre les deux villages.



Bizing est plutôt situé dans une dépression du relief. Il est bien visible depuis le point haut de la RD 256c avant la descente menant au village.



Vue sur Bizing à partir du talus SNCF.
A gauche de la R.D, il s'agit des futures zones constructibles et de la zone à vocation économique.

Etat initial de l'environnement

- Les vergers :

Ils sont majoritairement situés à Grindorff généralement à proximité des voies de communications.



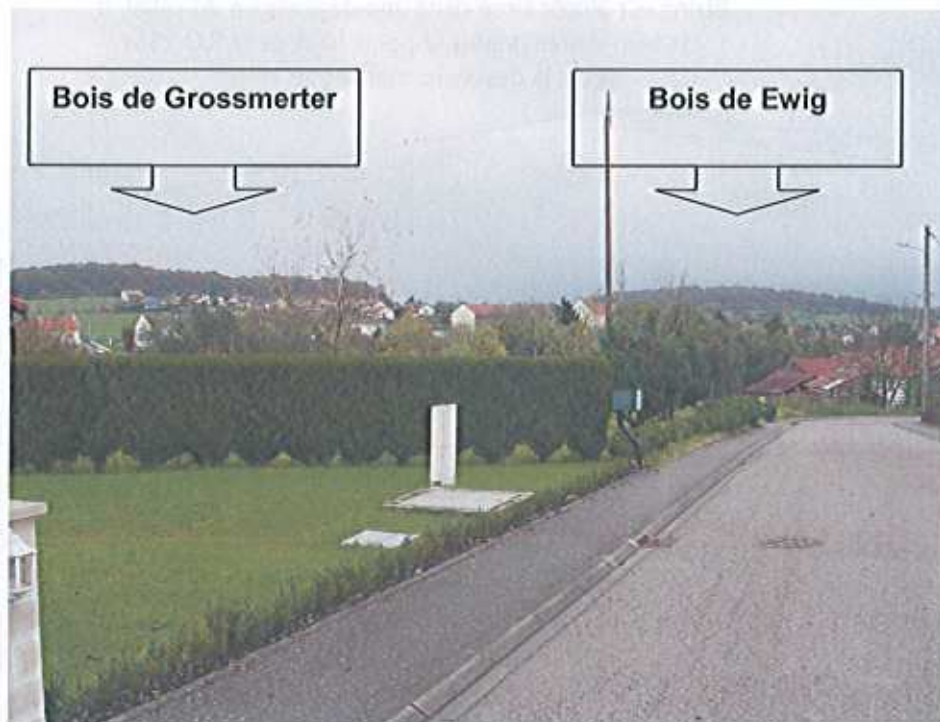
Vergers alignés et entretenus à l'Ouest du village



Vergers en direction de Zeurange

- les massifs forestiers isolés :

Il s'agit principalement de bois communaux occupant les crêtes, à l'exemple du bois « Ewig » à l'Est de Grindorff et du bois « Buchen Waeldchen » au Sud de Bizing.



Vue des boisements sur les crêtes à partir de la rue des prés à Bizing



Aperçu du bois de Buchen Waeldchen

- Les zones agricoles « plus intensives »

En direction de Flastroff et de Halstroff, le paysage apparaît plus ouvert et la perception paysagère vers l'extérieur est plus grande. Egalement à Bizing, suite au remembrement agricole, de larges parcelles cultivées et en prairies se sont dégagées.

La sensation d'agriculture « plus intensive » provient du fait que les alignements d'arbres sont plus rares dans le paysage que sur le reste du ban et que les parcelles cultivées dominent sur les surfaces en herbe.



Parcelle cultivée à l'ouest de Bizing



Openfiled le long de la RD 956 vers Flastroff

Etat initial de l'environnement

- Diminution du risque d'inondation

La commune, suite aux travaux connexes de remembrement et à une étude hydraulique du bassin versant du Remelbach, a fait construire un bassin écrêteur de crue sur le cours d'eau affluent en rive droite du Remelbach, à proximité du massif boisé du « Rabenacker »



Aperçu du bassin écrêteur de crue et le cours d'eau qui s'y écoule

Axes de communications

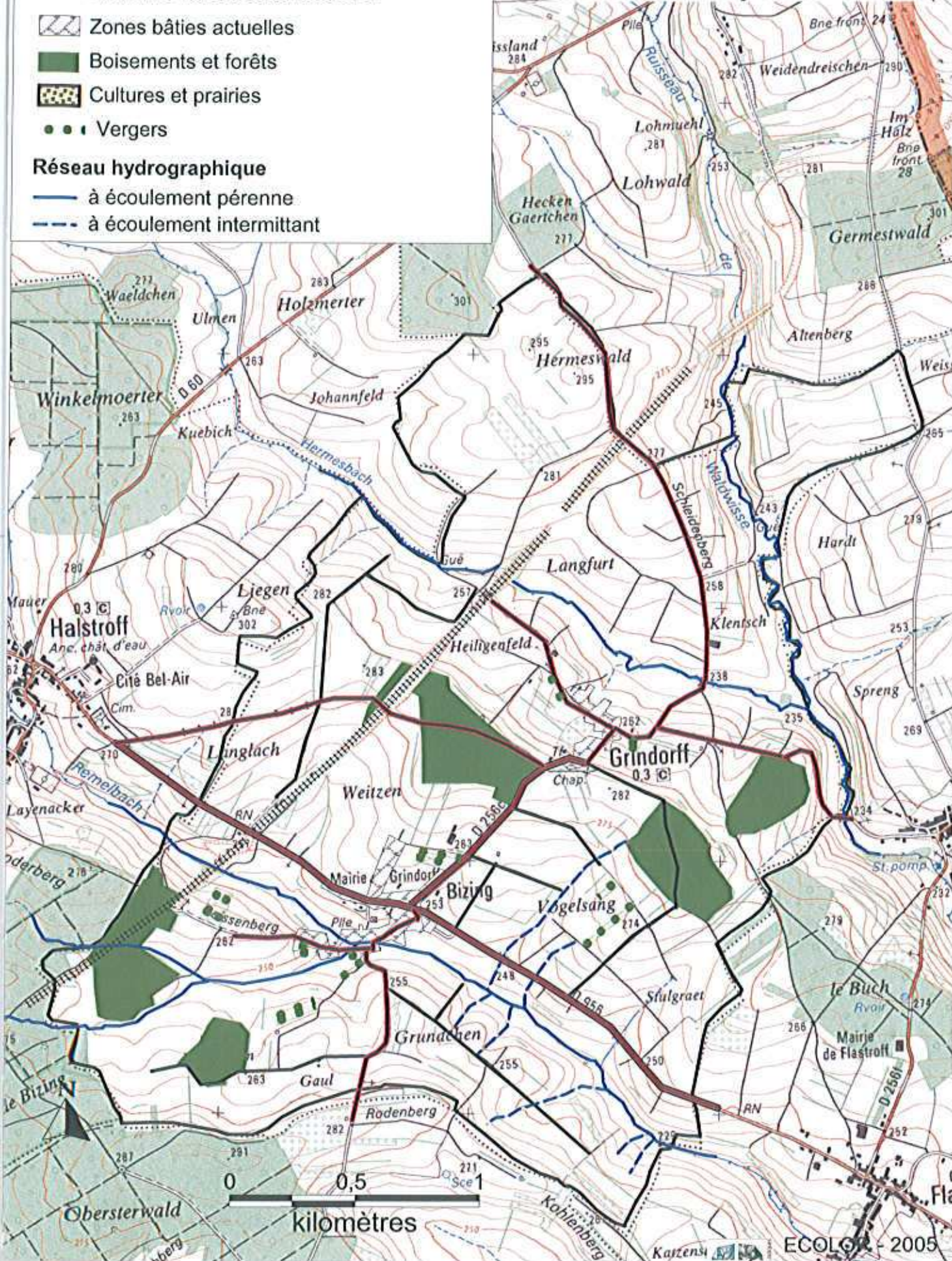
- Chemins agricoles - chemins de ceinture
- Axes principaux - RD
- Axes secondaires
- ||||| Ancienne voie de chemin de fer
- ▨ Zones bâties actuelles
- Boisements et forêts
- ▤ Cultures et prairies
- Vergers

Réseau hydrographique

- à écoulement pérenne
- - - à écoulement intermittent

Carte communale de la Commune de GRINDORFF-BIZING

Carte d'occupation du sol



Etat initial de l'environnement

- Les zones à dominantes herbagères

Cette unité est composée de prés et de parcs entre lesquels s'intercalent des cultures. Que ce soit par les ripisylves (vers le bois de Rabenacker) ou le grand nombre de vergers (à Grindorff), le paysage est dessiné grâce à ces alignements arborescents.

La vocation herbagère, les arbres et les quelques animaux dans les parcs donnent une impression de quiétude à l'ensemble, que renforce la proximité ou même la présence des cours d'eau dans ces unités.

II – INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET ESPACES PROTEGES

La commune de Grindorff-Bizing ne comporte pas de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.). Cependant, le ban communal possède un patrimoine biologique qui, sans être exceptionnel, présente un certain intérêt.

Peuplement faunistiques :

En effet, la présence de nombreux vergers et des couloirs boisés (cours d'eau, voie ferrée) permet une forte fréquentation du chevreuil sur l'ensemble du territoire communal, avec une prépondérance le long du ruisseau de Waldwisse et vers la forêt de Sierck.

Les petits carnivores sont également bien représentés et ils apprécient particulièrement l'ancienne voie ferrée. A l'ouest de Bizing, la proximité de la forêt domaniale de Sierck permet la présence du Blaireau et du Chat sauvage.

Les rapaces sont représentés par la buse variable, le milan royal, l'Epervier et l'Autour des palombes qui nichent soit en forêt soit dans les haies arborescentes le long des cours d'eau.

Les passereaux apprécient l'importance des vergers et des petites haies arbustives épineuses bordant les chemins.

Peuplement floristique :

Aucun milieu exceptionnel de type « marais » ou « pelouse sèche calcaire » n'est observable à Grindorff.

Par contre quelques prairies naturelles humides à l'Ouest de Bizing et aux confins avec Remeling possèdent quelques populations d'orchidées (Orchis à larges feuilles, Orchis morio).

L'environnement naturel : les points à retenir

- Un territoire communal de grande taille au cœur du territoire les cultures intensives et les boisements dominent le plateau, les versants étant essentiellement pâturés.
- Des contraintes environnementales faibles mais une ceinture de vergers de qualité autour du village de Grindorff
- Un paysage de qualité : les villages , tous deux sur des versants sont perceptibles de part et d'autre de la ligne de crête reliant les boisements de « Grossmerter » à « Ewig ».

Le territoire de Grindorff-Bizing présente des qualités paysagères indéniables qui lui confèrent une image attractive dans un contexte local marqué par la présence des villes de Bouzonville et de Sierck-les-Bains.

**2^{EME} PARTIE : DEFINITIONS DES GRANDS
PRINCIPES ET ORIENTATIONS**

A - LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

I – PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES

I/ PRESCRIPTIONS GENERALES

L'article L 121-I du Code de l'Urbanisme fixe les principes que les documents d'urbanisme doivent permettre d'assurer. Il s'agit de :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de constructions et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air de l'eau, du sol, et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Les cartes communales doivent en outre être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence, du schéma de secteur de la charte du parc naturel régional, du plan de déplacement urbain et du programme local de l'habitat.

2/ LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAINS

La loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite «solidarité et renouvellement urbains» modifie le régime des documents d'urbanisme, en particulier leur contenu est modifié afin de mieux prendre en compte les préoccupations liées à l'habitat et aux déplacements.

Les cartes communales deviennent des documents d'urbanisme. A ce titre, elles font l'objet d'une enquête publique et après leur approbation, elles sont tenues à la disposition du public (article L 124-2 du Code de l'urbanisme).

Définitions des grands principes et orientations

3/ PRESCRIPTIONS LIEES A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE N° 99-574 DU 9 JUILLET 1999

Conformément à l'article L 112-1 du Code rural, le Maire consulte lors de l'élaboration ou de la révision de la carte communale le document de gestion de l'espace agricole et forestier lorsque ce document existe.

En outre, cette loi crée un article L 111-3 du code rural qui prévoit qu'il doit être imposé aux projets de construction d'habitations ou d'activités situés à proximité de bâtiments agricoles la même exigence d'éloignement que celle prévue pour l'implantation des bâtiments agricoles dans le cadre du règlement sanitaire départemental ou de la législation sur les installations classées.

Ce principe a été rappelé par la loi SRU du 13 décembre 2000 qui toutefois prévoit la possibilité de dérogation à cette règle pour tenir compte des spécificités locales. Cette dérogation est accordée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.

4/ PRESCRIPTIONS LIEES A LA LOI SUR L'EAU

Afin de se mettre en conformité avec les prescriptions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il est rappelé que toute construction ou installation nécessitant une évacuation des eaux usées doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement si celui-ci communique avec une station d'épuration de capacité suffisante. Dans le cas contraire, toute construction ou installation devra être assainie par un dispositif conforme à l'arrêté interministériel technique du 6 mai 1996 relatif à l'assainissement non collectif.

Pour les zones accueillant des activités industrielles et/ou des installations classées, les «effluents devront être compatibles en nature et en charge avec les caractéristiques du réseau» et «qu'en cas d'incompatibilité, le constructeur devra assurer le traitement des eaux usées avant rejet».

Zonage assainissement collectif/non collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes de délimiter après enquête publique les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

En tout état de cause, les communes sont tenues d'élaborer et de mettre en place avant l'échéance du 31 décembre 2005 :

- un fonctionnement optimal des systèmes d'assainissement collectif, (réseaux de collecte et stations d'épuration) ;
- un contrôle satisfaisant des dispositifs d'assainissement non collectif, ainsi qu'un entretien régulier de ces dispositifs si la commune (ou le syndicat intercommunal) a décidé leur entretien.

Il convient de souligner que la date du 31 décembre 2005 correspond à un avenir proche si l'on prend en compte :

- la durée des études préliminaires nécessaires à l'élaboration des projets d'assainissement collectif (étude diagnostic et de milieu) et celles nécessaires à l'élaboration du projet lui-même ;
- le respect des procédures relatives à l'application du Code des Marchés Publics et des diverses démarches administratives ;
- les financements qui seront, dans la plupart des cas, échelonnés sur plusieurs années ;



Définitions des grands principes et orientations

- les impondérables tels que des appels d'offres infructueux, des contraintes climatiques exceptionnelles ou l'opposition éventuelle de particuliers à la mise en place de réseaux d'assainissement ou de stations d'épuration sur ou à proximité de leur propriété.

En ce qui concerne la délimitation du zonage ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, le recours à un maître d'œuvre spécialisé dans les études de sol sera obligatoire pour affiner le zonage.

Dans les zones en assainissement non collectif, ce maître d'œuvre devra proposer :

- les mesures à prendre pour réhabiliter les systèmes d'assainissement autonomes existants ;
- les filières qui pourront être mises en place. Une étude de sol restera nécessaire pour définir la filière d'assainissement la plus appropriée pour chaque parcelle à construire.

Le zonage, le contrôle et l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif peuvent être effectués par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sous réserve qu'il prenne au préalable les délibérations correspondantes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin «Rhin-Meuse» a été approuvé le 15 novembre 1996.

Ces prescriptions couvrent les domaines suivants :

- protection des ressources en eau ;
- protection des zones humides et cours d'eau remarquables ;
- contrôle strict de l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables.

Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions du S.D.A.G.E.

II – LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

En application de l'article L 126-1 du Code de l'Urbanisme, la carte communale doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée en Conseil d'Etat.

La carte communale doit tenir compte des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol dans ces dispositions. Celles-ci sont détaillées en page 43.

Définitions des grands principes et orientations

III – ETUDES

1/ DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

La commune de Grindorff-Bizing est incluse dans le périmètre de la DTA en cours de réalisation. La DTA bassin minier nord-lorrain a pour objectif d'arrêter les grands principes d'organisation et d'utilisation de l'espace en fixant :

- Les orientations de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre développement, protection et mise en valeur des territoires.
- Les objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels.
- Les règles d'une politique de constructibilité dans les secteurs affectés ou susceptibles de l'être par des désordres miniers.

L'élaboration de la D.T.A se fait en association avec les collectivités désignées par la loi : la D.T.A des bassins miniers nord-lorrains fait l'objet d'une procédure de consultation élargie (mairies, associations agréées...).

Des groupes de travail thématiques ou géographiques ont été désignés.

2/ REMEMBREMENT

Le remembrement de la commune a été finalisé en 1997.

Définitions des grands principes et orientations

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée. Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985.	Etablissement des servitudes de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage en vue de la réalisation de la canalisation de transport de gaz ST-AVOLD - MERSCHWEILLER	Gaz de France- Région EST 24 quai Ste-Catherine 54 042 NANCY Cedex
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970. Circulaire 70-13 du 24 juin 1970.	Ligne M.T.20 KV Conventions	EDF – GDF Services Metz Lorraine Allée Philippe Lebon 57 954 MONTIGNY LES METZ CEDEX

Définitions des grands principes et orientations

IV – LES INFORMATIONS UTILES

- **Présence de bâtiments d'élevage** au cœur du village de Grindorff et du village de Bizing (route de Waldweistroff).

Grindorff-Bizing compte aujourd'hui 3 sièges d'exploitation agricole :

- Brabant Jean-Marie, ICPE en déclaration, 50 vaches nourrices ;
- Mathis Pascal, ICPE en déclaration, 50 vaches nourrices ;
- Locks Patrick, ICPE en autorisation, 225 truies et 500 porcelets.

Pour les bâtiments d'élevage, les installations classées soumises à déclaration, l'élevage sur litière permet de ramener à 50 mètres la distance minimale d'implantation à respecter entre les habitations des tiers et les bâtiments d'élevage.

Pour l'exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental, la distance minimale d'implantation est de 50 mètres.

Cependant en milieu urbain, les demandes de permis de construire pourront faire l'objet de dérogation à ces réglementations lorsque ces demandes s'intègrent dans des secteurs partiellement urbanisés ou « dents creuses ».

Les services instructeurs des demandes d'autorisation de construire consulteront les organismes agricoles et appliqueront la réglementation en vigueur lors du dépôt des dossiers.

B - LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE

D'une manière générale, le Conseil Municipal souhaite que la Carte Communale s'inscrive dans une certaine continuité avec le M.A.R.N.U. précédent. L'objectif de la Carte Communale est d'ouvrir de nouvelles zones urbanisables afin de pouvoir offrir de nouveaux terrains à bâtir de qualité afin de relancer la démographie.

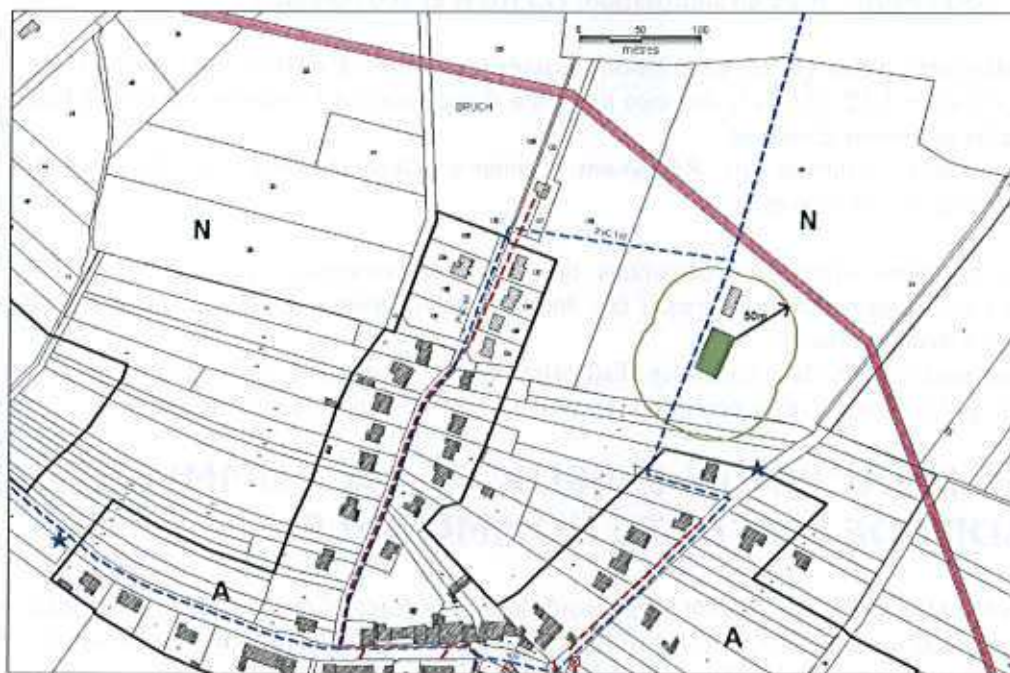
L'extension urbaine du village de Grindorff-Bizing est contrainte par la topographie (pentes dans la frange Sud du ban communal) et par la présence de plusieurs exploitations agricoles (bâtiments d'élevage et fumières) au cœur même des deux villages. Outre les « dents creuses » (ex : RD 256c à Bizing) et secteurs potentiellement urbanisables repérés dans le précédent R.N.U. mais réalisés (rue de la Chapelle – rue de Beaumont à Bizing), plusieurs secteurs offriront la possibilité d'accueillir de nouvelles constructions.

A noter que les futures extensions devront être couvertes en matière de défense incendie, et que les poteaux incendie devront avoir un débit suffisant, soit 17 l/s pendant 2 heures (=60 m³/heure).

Définitions des grands principes et orientations

I – BIZING : VERS LE NORD : RUE DE BEAUMONT

Une grande zone urbanisable s'est dégagée à la suite du remembrement : en effet, 2 grandes parcelles appartiennent à la commune de part et d'autre la rue de Beaumont, au lieu-dit « bruch ». Des constructions récentes ont commencé à s'implanter dans la partie sud de ce secteur et l'urbanisation devrait se poursuivre vers le Nord, la zone constructible étant délimitée par le finage des parcelles n°28 et 26. Le périmètre constructible « A » a été cependant volontairement arrêté en limite de la dernière parcelle au motif du principe de précaution vis-à-vis des canalisations de gaz qui grèvent ce secteur.



Ces 2 canalisations de gaz qui traversent cette zone induisent avec une servitude non aedificandi et non sylvandi de 2,5 m à gauche et de 4,5 m à droite dans le sens St-Avold → Merschweiler. Enfin, on rappellera que pour commencer des travaux sur une distance inférieure à 100m de part et d'autre de cette canalisation, le prestataire doit déposer une D.I.C.T (Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux) auprès de GDF.

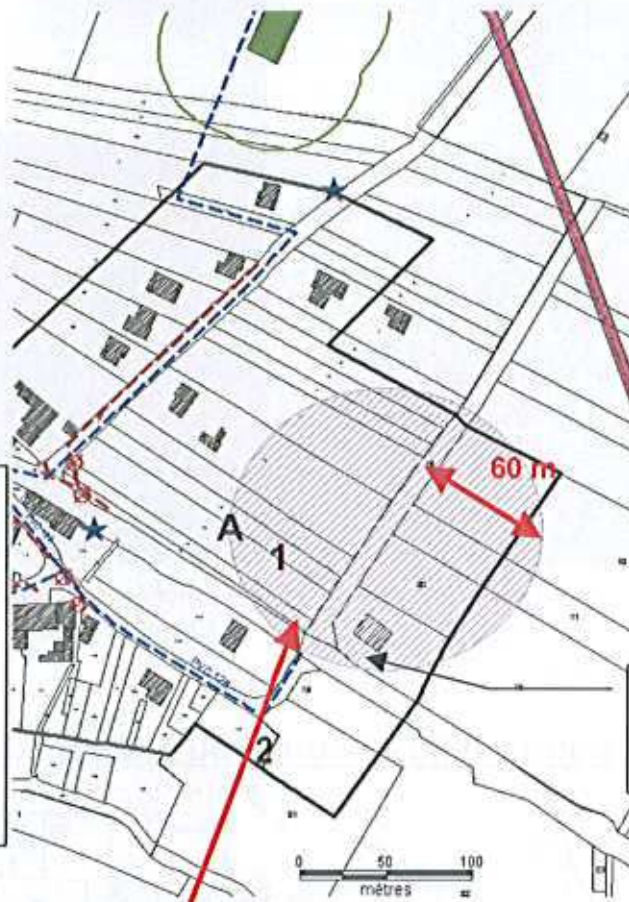


Définitions des grands principes et orientations

II – BIZING : VERS L'EST : RD 956 ET CHEMIN RURAL

Pour permettre cette extension, la commune a institué une P.V.R afin de permettre la réalisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité.

On notera que la profondeur en direction de l'Est est de 60 m, cette extension a été motivée par la présence d'une entreprise de chauffage qui joue un rôle d'amorce de l'urbanisme.



	Zones A - B
	2 Canalisations de gaz : DN 250 et DN 100
	Emprise servitude GDF
	Bâtiments agricoles
	• Panneaux entrée-sortie d'agglomération
	Réseau AEP
	Réseau d'Assainissement
	PVR
	→ Distance en m
	de réciprocité des bâtiments agricoles

Entreprise de chauffage



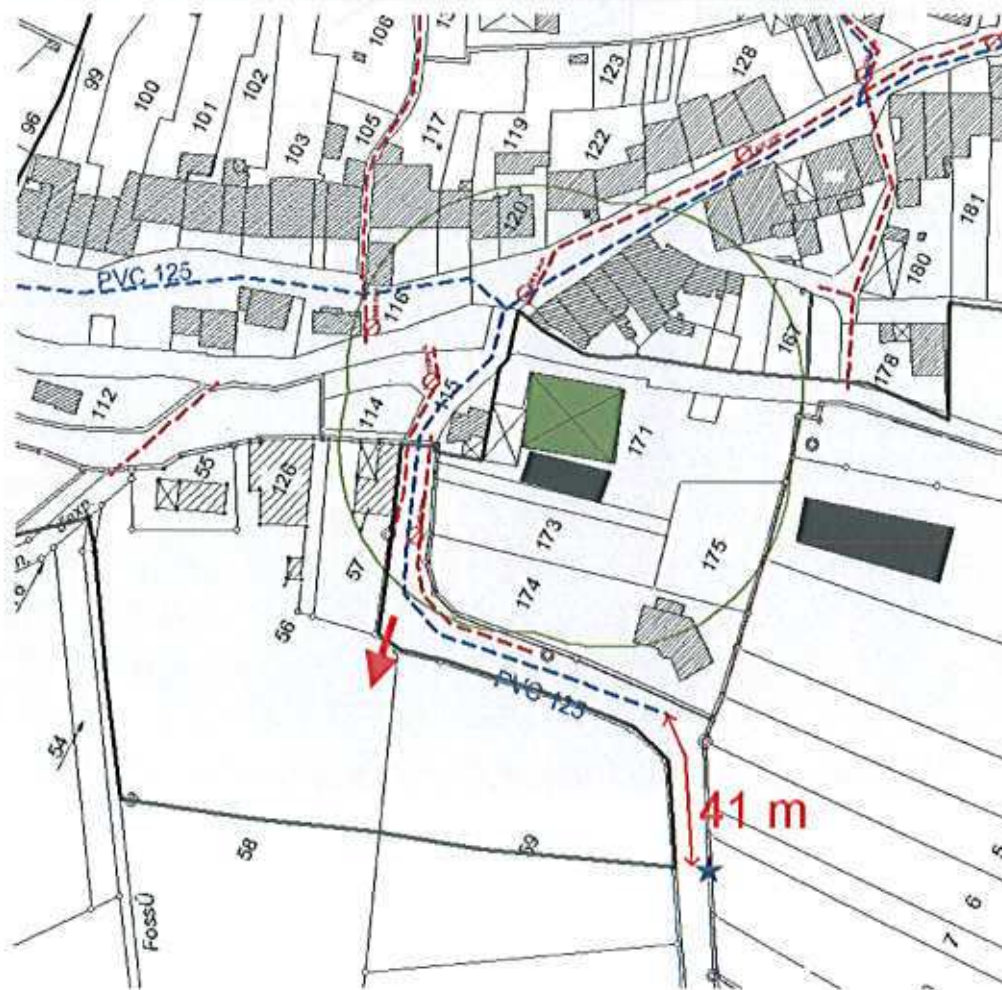
Aperçu du secteur 1

Définitions des grands principes et orientations



Vue du secteur 2, localisé sur la carte précédente. Notons la présence d'un poteau d'incendie et d'une voie d'accès vers la rue de la Chapelle. Le secteur actuellement en prairie est voué à l'urbanisation.


III – BIZING : VERS LE SUD : ROUTE DE WALDWEISTROFF



Définitions des grands principes et orientations

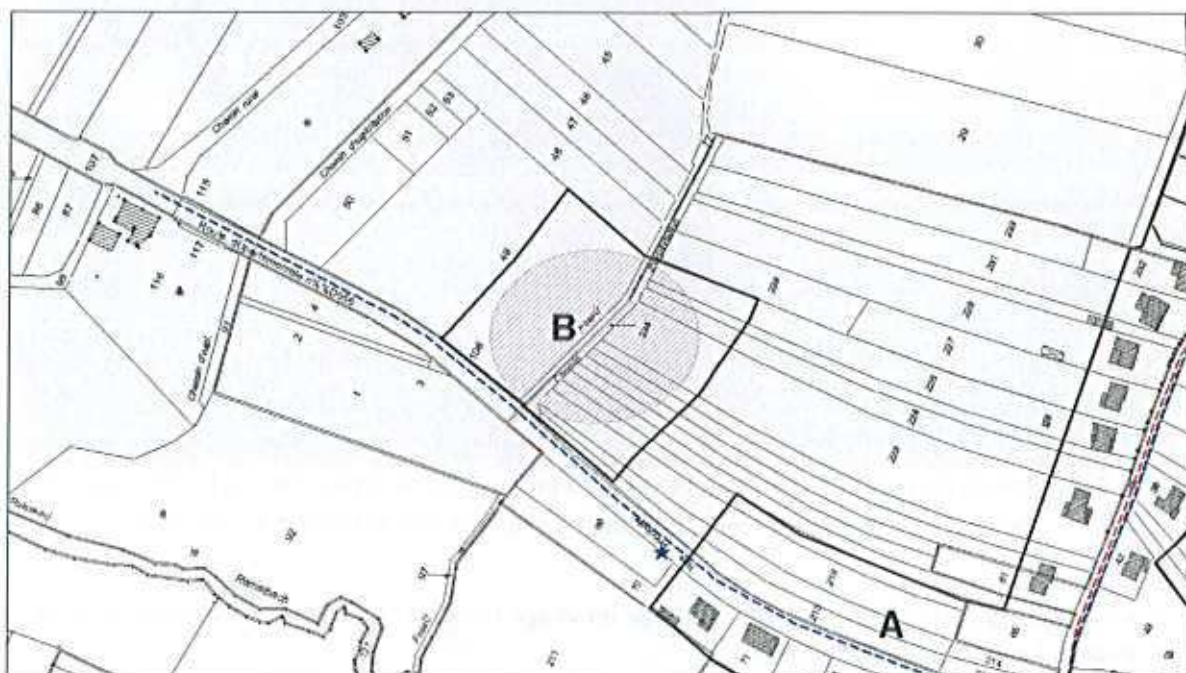


Aperçu de la parcelle n°59 vouée à l'extension urbaine. Cette extension est justifiée par un accès (la route), la présence de réseau d'eau et d'assainissement à proximité.

Un accès pourra également être réalisé à partir du virage (voir ) ; en effet, un chemin agricole est en amorce à partir du poste incendie.



IV – BIZING : VERS L'OUEST : ROUTE DE HALSTROFF



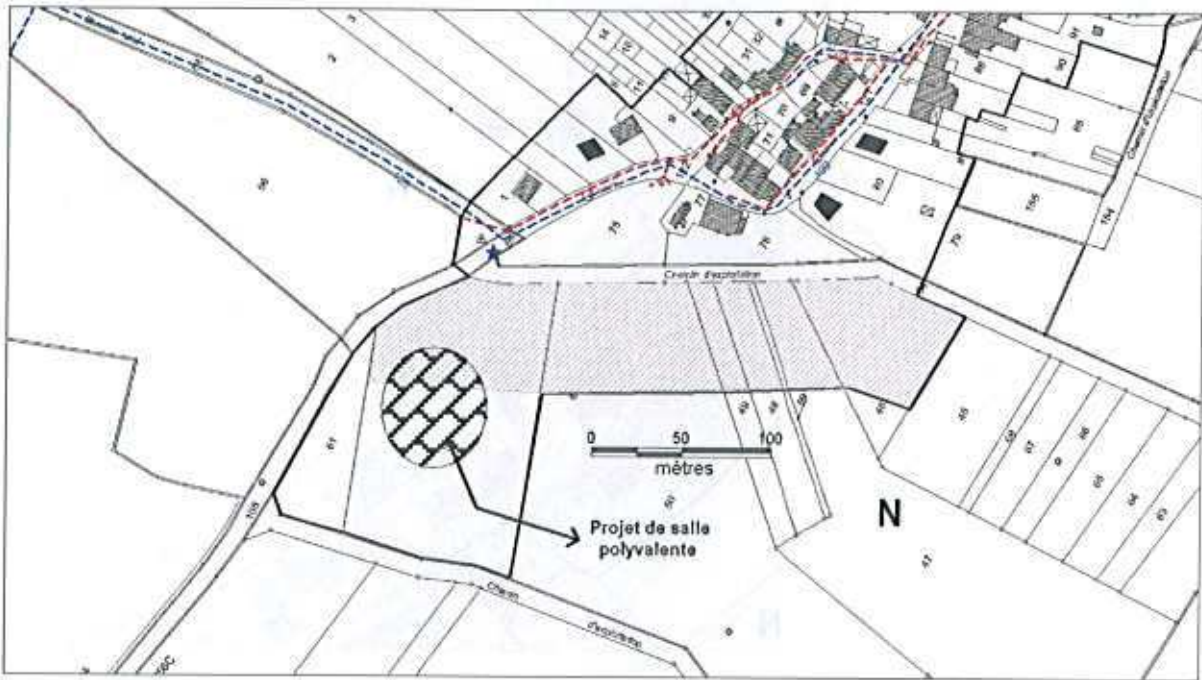
Localisation de la zone B, à vocation économique. Une promesse d'implantation d'une entreprise a été déposée. La Mairie a instaurée la **P.V.R** pour y amener le reste des structures nécessaires à la viabilisation du terrain. Ce dernier a une profondeur de 60 m de part et d'autre du chemin d'exploitation. Enfin, le Conseil Général souhaite de préférence un accès indirect et unique à cette zone.



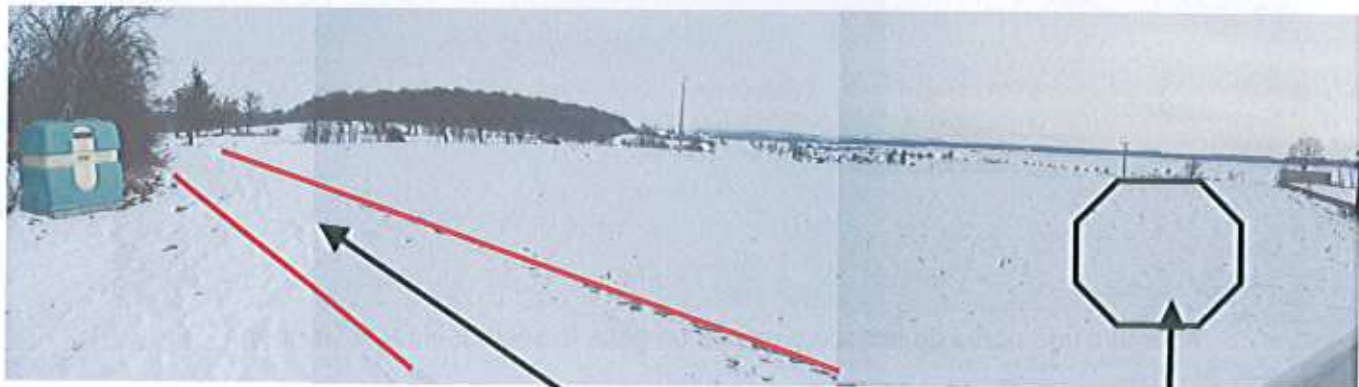
Photographie de la zone B de part et d'autre du chemin d'exploitation, à partir de la Route Départementale.

Définitions des grands principes et orientations

V – GRINDORFF : ENTREE PAR LE SUD



Les parcelles n° 61 et 51 sont communales. C'est sur cette dernière que la commune a l'intention de construire une salle polyvalente ainsi qu'un parking. Le fait d'amorcer l'urbanisation dans cette partie de Grindorff permet de continuer l'urbanisation en direction de l'Est au Sud du chemin d'exploitation sur une profondeur de 60 m. La commune devra probablement **instaurer une P.V.R** pour tirer les réseaux d'eau et d'assainissement à partir du panneau d'agglomération (★)

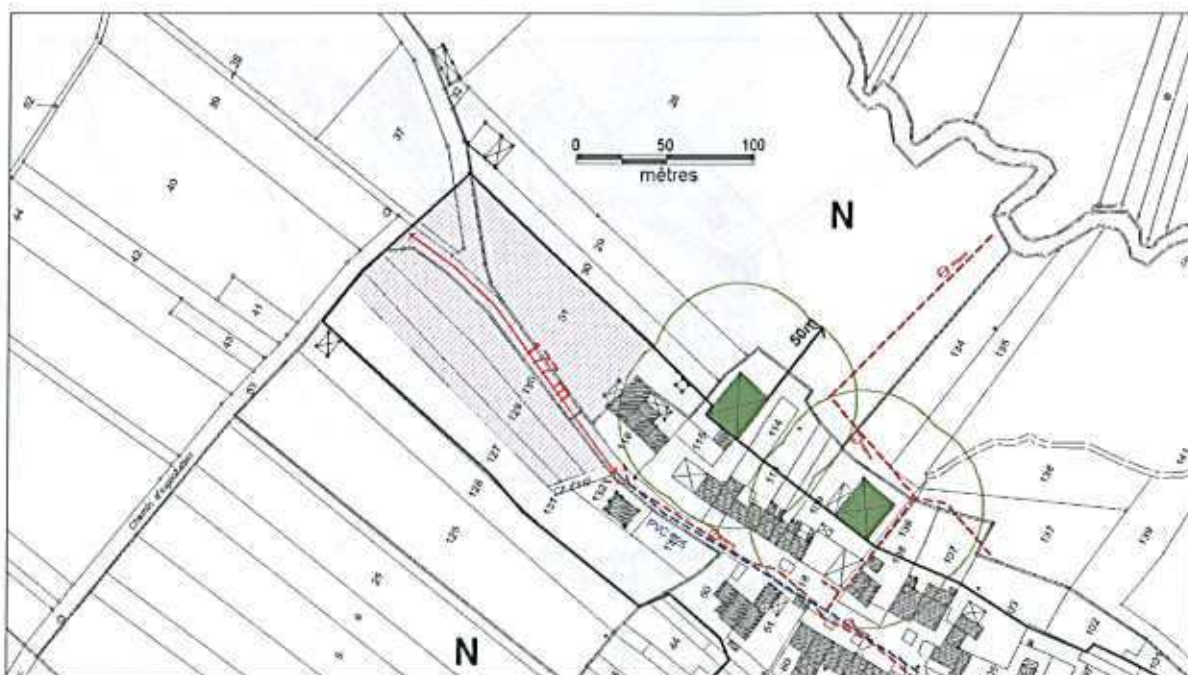


Chemin
d'exploitation

Parcelle réservée pour la
future salle polyvalente

Définitions des grands principes et orientations

VI – GRINDORFF : EXTENSION VERS LE NORD-OUEST



Aperçu d'une partie de la zone d'extension dans le secteur N.O de Grindorff.

3^{EME} PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT : PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR

A – INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet couvre quelques terres cultivées (zone B à Bizing en direction de Halstroff) et quelques prés-vergers (Nord-Ouest de Grindorff).

La commune souhaite une progression de sa population qui lui permettra d'assurer le renouvellement des générations et de maintenir la pérennité de l'école.

L'impact du projet sera essentiellement visuel puisque les extensions majeures se situent en entrée des villages.

B – MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la Carte Communale, le village s'étire encore et mais n'atteint pas encore ses limites maximales. La prochaine étape sera d'amorcer la densification du bâti par exemple le long de la R.D 256c pour relier Grindorff à Bizing, ou encore rattraper la zone B par extension de la zone A actuellement et volontairement délimitée au panneau de sortie d'agglomération en direction de Haslroff.

Le respect de la qualité générale de la commune se traduit par un périmètre proposé évitant les grandes zones de vergers au nord-ouest du village de Grindorff. Les extensions ne concernent que des zones de cultures et de prairies en prolongement de constructions existantes, ainsi que dans les « dents creuses ». L'impact sur l'environnement sera donc modéré.

De part la présence de secteurs d'extensions du bâti en entrée de village, il conviendra de créer des accès sécurisés pour les riverains et visibles pour les automobilistes, d'améliorer la signalisation (panneau stop,...) et de créer des trottoirs ou chemins piétonniers afin de sécuriser la circulation des enfants vers l'école du village, ainsi que celle des promeneurs.